

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

UNITE DE GESTION DES PROJETS

Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme
& d'autres partenaires



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

SOLLICITATION PUBLIQUE DE MANIFESTATIONS D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR REALISER UNE ENQUÊTE SSG COUPLÉE DE LA CARTOGRAPHIE PROGRAMMATIQUE CHEZ LES POPULATIONS CLÉS (HSH, PS, UDI, DÉTENUS ET TRANSGENRES) AU TOGO

Source de financement : accord de subvention TGO-H-PMT n° 3665 ; LB : 134

Avis à manifestations d'intérêt n° AMI 018/2024/GC7-VIH/UGP

1. L'Unité de gestion des projets (UGP) du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a obtenu des financements afin d'accélérer la mise en œuvre des services de prévention et de la qualité des soins dans la lutte contre les épidémies à VIH et TB, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du recrutement d'un cabinet pour réaliser une enquête SSG couplée de la cartographie programmatique chez les populations clés (HSH, PS, UDI, détenus et transgenres) au Togo.
2. L'objectif de la mission est de recruter un cabinet pour réaliser une enquête SSG couplée de la cartographie programmatique chez les populations clés (HSH, PS, UDI, détenus et transgenres) au Togo dans un délai de six (06) mois à compter de la date de notification du contrat approuvé.
3. L'UGP invite les cabinets intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
4. Les candidats intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications et expériences requises pour exécuter lesdits services. **Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :**
 - 4.1. **La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience (15 points)**
Pour avoir la totalité des points, le candidat doit justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine de la lutte contre le VIH et précisément auprès des populations clés.
 - 4.2. **Les expériences du candidat dans le domaine de la prestation (30 points)**
Pour avoir la totalité des points, le candidat doit justifier documentation (attestations de bonne fin d'exécution) à l'appui, de la réalisation de deux (02) missions de la séroprévalence au sein de la population togolaise.
 - 4.3. **Les références du candidat concernant l'exécution de prestations analogues (40 points)**
Pour avoir la totalité des points, le candidat doit justifier, attestations de bonne fin d'exécution à l'appui, de la réalisation de deux (2) missions sur la séroprévalence chez les populations clés dont une mission financée par le fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme.

4.4. L'organisation technique et managériale du cabinet (5 points)

Pour avoir la totalité des points, le candidat doit justifier, à l'aide d'un curriculum vitae du cabinet accompagné d'un organigramme, d'une bonne organisation de sa structure.

4.5. Les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels (10 points)

Pour avoir la totalité des points, le candidat doit justifier d'un personnel permanent d'un effectif de cinq (5) agents au moins, comprenant un spécialiste en épidémiologie ou en santé publique de niveau BAC+7 en science de la santé, un statisticien/démographe de niveau BAC+5 en démographie ou en statistiques et un sociologue ou un anthropologue de niveau BAC+4 en sociologie ou en anthropologie ou tout autre diplôme équivalent.

Les candidats ont l'obligation de fournir à cet effet, la liste du personnel, les curriculums vitae et les diplômes des experts désignés ci-dessus.

5. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en un document de trente (30) pages environ comportant une lettre de manifestation d'intérêt et tous les documents attestant leurs qualifications et expériences requises dans le cadre du présent avis à manifestations d'intérêt (attestation de travail, attestation de bonne exécution, attestation de service fait etc.), ainsi que toute autre information pertinente pouvant servir à cette fin.

7. Une liste de candidats ayant obtenu un score d'au moins 70 points sur 100 points sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières. A l'issue de l'évaluation, un candidat sera sélectionné selon la méthode de **Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC)**.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures TU les matins et de 15 heures à 17 heures T.U les après-midis à l'adresse suivante : **secrétariat de l'UGP sis à l'angle avenue de Sarakawa, avenue du 2 février, côté Sud/Est ; Immeuble « Quatre Ministères », rez-de-chaussée, 1^{ère} porte à droite. Contacts : 22 20 38 14/15 ; courriel : ugptogo@ugptogo.org** (à l'attention de Monsieur le Coordonnateur de l'UGP).

9. Les dossiers de manifestations d'intérêt sous format physique accompagnés d'un support électronique sur clé USB doivent être déposés à la même adresse au plus tard le **jeudi, 29 août 2024 à 14 heures 30 TU**.

10. Les dossiers de manifestations d'intérêt seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **jeudi, 29 août 2024 à 15 heures heures 00** à l'adresse suivante : **Salle de réunion de l'UGP sise à l'angle avenue de Sarakawa, avenue du 2 février, côté Sud/Est ; Immeuble « Quatre Ministères », 1^{er} étage, 2^{ème} porte à droite.**

Lomé, le

Pour le Coordonnateur & p.i.,
Le Responsable suivi évaluation,

Dr QUEVISON K. Assiongbon Komla